

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#) « Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle

PRÉAMBULE : modalités d'évaluation

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été organisés en modules afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi de chef d'atelier de maintenance armement (petits calibres).

Ainsi et durant des **misés en situation contextualisées**, des **études de cas** et/ou des **restitutions**, le collège des instructeurs élabore ses appréciations selon trois critères :

1. Les connaissances techniques :

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire dispose des savoirs et des outils techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (domaine d'activités).

2. Les connaissances professionnelles :

Le champ de ce critère est plus large que le précédent, car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Le savoir-faire requis peut aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion des interventions techniques.

3. Les aptitudes professionnelles :

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

Elle s'appuie sur l'étude l'expérience présentée dans le livret 2 et peut aussi s'appuyer sur des documents annexés, complétée par un entretien avec le jury le cas échéant (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 1) : PILOTER UN ATELIER DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
A1 : Management des activités de l'atelier en maintenance de matériel d'armement (petits calibres) par une équipe de spécialistes.	Le chef d'atelier de maintenance armement (petits calibres) a en charge le pilotage de la réalisation des actions de maintenance de son atelier. Il planifie, organise et contrôle l'activité de son atelier de façon à restituer les matériels réparés dans les délais impartis et conformément à la législation en vigueur.		Le candidat à la certification a :
A1.1 Planification des travaux de maintenance.	- prévoir et conduire la planification des travaux de maintenance selon les échéances fixées et à partir des priorités et directives définies par la hiérarchie de son organisme, en utilisant les outils (informatique, tableaux de bord, indicateurs, échéanciers,...) mis à sa disposition, afin de répondre au plus près des besoins et d'accroître la productivité.	<p>Pour les candidatures par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p>Par la voie de la formation : Un dossier est remis au candidat dans lequel du matériel armement divers est à réparer. Pour remplir sa tâche, il dispose également d'une équipe de mécaniciens ainsi que d'une liste de pièces de rechanges disponibles au sein de son atelier. Il doit déterminer l'urgence des matériels à réparer et planifier les charges en tenant compte de la qualification de son personnel, des rechanges, de l'outillage,...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - bien pris en compte le degré d'urgence des matériels devant être disponibles en priorité ; - planifié les travaux en fonction des contraintes fixées par la hiérarchie ; - correctement recensé les moyens techniques (rechanges, outillage, documentation et mode opératoire) nécessaires à la remise en état du matériel ; - proposé une planification cohérente.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 1) : PILOTER UN ATELIER DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
<p>A1.2 Préparation d'une activité technique et organisation des postes de travail de son personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - structurer l'atelier de réparation en mettant en place les moyens techniques et en organisant des postes de travail ergonomiques dans le respect des procédures qualité de son établissement ; - concevoir et rédiger les fiches de postes et de tâches en adéquation avec le type de matériel à soutenir et la législation en vigueur. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Un dossier composé de fiches de tâches vierges individualisées et de fiches de postes est remis au candidat. Les postes de travail sont identifiés (atelier de réparation mortier et matériel léger). De plus, le candidat doit répondre à une série de questions posées par le jury.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - parfaitement renseigné les fiches nécessaires à la structuration de son atelier en tenant compte des règles relatives à la santé et à la sécurité au travail ; - parfaitement pris en compte les particularités et contraintes liées aux spécificités des matériels ; - parfaitement identifié les moyens techniques pour chaque poste de travail ; - aménagé judicieusement et méthodiquement son atelier en fonction des spécificités techniques des matériels identifiés ; - structuré l'atelier dans le respect de la sécurité relative aux armes ; - mis en place une véritable politique de soutien en tenant compte des directives et recommandations de son référent qualité.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 1) : PILOTER UN ATELIER DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
A1.3 Suivi et analyse des travaux.	<ul style="list-style-type: none"> - analyser et exploiter les résultats de productivité de son atelier à travers les indicateurs de production ; - maintenir la planification prévue ou la réajuster et prendre les mesures appropriées le cas échéant. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat répond au jury en désignant et expliquant le système d'information ainsi que les divers indicateurs mis à sa disposition, au sein de son atelier et chaîne de maintenance locale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a parfaitement identifié et exploité les outils de contrôle nécessaire à la productivité de son atelier ; - parfaitement interprété les indicateurs de suivi ; - pris les mesures en cohérence avec les résultats de suivi des travaux.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 1) : PILOTER UN ATELIER DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
A2 : Gestion de l'activité du personnel de son atelier.	Afin que le personnel affecté à la maintenance du matériel armement (petits calibres) soit en adéquation avec les savoir-faire techniques exigés et en vue d'assurer une productivité efficiente répondant au processus de maintenance, les compétences du chef d'atelier sont :		Le candidat à la certification a :
A2.1 Attribution des travaux à réaliser à son personnel (mécaniciens et opérateurs).	<ul style="list-style-type: none"> - analyser le plan de charge de l'atelier en identifiant les difficultés techniques des interventions ; - apprécier les compétences et qualifications techniques de son personnel en fonction des difficultés techniques des opérations de maintenance ; - attribuer les travaux en conséquence. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Un dossier est remis au candidat dans lequel il dispose de fiches de renseignements individuelles (qualifications, formation spécifique, compétences ou et habilitations particulières,...). Le plan de charge sera également connu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - parfaitement identifié les technologies nécessaires à la réparation du matériel ; - parfaitement identifié les compétences professionnelles et les qualifications requises ; - désigné pertinemment les personnels pour réaliser les travaux de maintenance de l'armement en attente de réparation ; - correctement pris en compte les règles de sécurité relatives à la manipulation des pièces d'armement dites sensibles et des armes lors de l'attribution des travaux à son personnel.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 1) : PILOTER UN ATELIER DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
A2.2 Coordination des actions de maintenance en série partagées entre plusieurs mécaniciens.	<ul style="list-style-type: none"> - évaluer les besoins nécessaires pour les travaux de série faisant appel à plusieurs mécaniciens et opérateurs de maintenance armement (petits calibres) ; - ordonnancer les opérations à exécuter (ou faire exécuter) en fonction de l'exploitation des résultats de l'évaluation des besoins ; - coordonner les opérations communes aux mécaniciens et opérateurs de maintenance armement (petits calibres). 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Un cas concret est donné au candidat. Celui-ci doit répartir, hiérarchiser, et coordonner le travail de série demandant l'intervention technique de plusieurs mécaniciens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - fait preuve de pragmatisme dans l'ordonnancement des travaux particuliers nécessitant l'intervention de plusieurs personnels ; - coordonné efficacement les opérations techniques communes (délais respectés et résultat en cible).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVÉS 1 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 1) : PILOTER UN ATELIER DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
<p>A2.3 Vérification de l'effcience des travaux réalisés.</p>	<p>- contrôler et évaluer la bonne exécution des réparations effectuées par ses subordonnés à l'aide des vérificateurs ou appareils de mesure conformément aux modes opératoires stipulés dans la documentation technique de référence.</p>	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Des armes réparées, des vérificateurs et des outils de mesures sont mis à la disposition du candidat. Celui-ci doit vérifier, visiter, contrôler et mesurer les matériels réparés et formuler un avis technique sur la qualité des réparations et l'aptitude à l'emploi technique des matériels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - a utilisé méthodiquement les moyens de contrôle et de vérification mis à sa disposition (outils de métrologie) ; - a validé et donné un avis technique perspicace sur la qualité des réparations et l'aptitude au service du matériel remis en état.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 1) : PILOTER UN ATELIER DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
A3 : Gestion des moyens techniques de l'atelier.	Pour permettre la réalisation des actes de maintenance préventive et corrective conformément aux directives de soutien rédigées par l'organisme de direction et en toute sécurité, les compétences du chef d'atelier sont :		Le candidat à la certification a :
A3.1 Mise à jour, suivi de la documentation et des directives techniques sur la maintenance des matériels de son périmètre d'action.	- répertorier, classer et actualiser la documentation de maintenance, ainsi que les textes et directives sur la gestion des ateliers.	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Un outil informatique est mis à disposition du candidat. Il doit, en utilisant cet outil, récupérer la documentation et les textes sur les sites officiels dédiés à cet effet et actualiser le cas échéant les documents nécessaires à la maintenance de ses matériels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - correctement employé l'outil informatique ; - identifié les évolutions de réglementation devant être prises en compte ; - parfaitement réalisé la mise à jour des documents généraux et spécifiques nécessaires à la réalisation de la maintenance du matériel armement.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 1) : PILOTER UN ATELIER DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
<p>A3.2 Gestion et vérification de l'état des outillages de contrôle et appareils de mesure en dotation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - assurer ou faire assurer l'application de la réglementation en vigueur concernant le suivi et la vérification des outillages de contrôle et appareils de mesure en dotation afin de garantir leur conformité aux recommandations techniques et leur fonctionnement ; - veiller à ce que les outillages communs et spécifiques soient fonctionnels et adaptés. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - parfaitement assuré la gestion et le suivi des appareils et outils de contrôle conformément à la réglementation en vigueur ; - parfaitement vérifié la fonctionnalité des outillages communs et spécifiques dédiée à la remise en état des matériels armements.
<p>A3.3 Commande, perception et restitution des rechanges nécessaires à la réalisation des actes techniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - suivre les commandes et les reversements des rechanges à l'aide des outils informatiques dédiés à la logistique en vue de maintenir un niveau de stocks optimal. 	<p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit répondre à une série de questions du jury. Un poste système d'information de la maintenance est mis à disposition du candidat. Après avoir créé un ordre de travail, il doit réaliser la commande des rechanges nécessaires aux travaux de remise en état du matériel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - parfaitement exécuté la commande des rechanges ; - utilisé avec aisance le système d'information de la maintenance.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVÉS 1 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 1) : PILOTER UN ATELIER DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
A4 : Sécurité du personnel et de l'atelier.	Dans un cadre de responsabilité vis-à-vis des entrées et sorties d'armes (petits calibres), et en vue d'assurer la sécurité du personnel et de l'atelier ainsi que pour garantir une réparation des matériels d'armement (petits calibres) conforme aux directives de soutien, les compétences du chef d'atelier sont :		
A4.1 Sécurité propre aux armes.	<ul style="list-style-type: none"> - appliquer les règles de sécurité imposées dans la réglementation en vigueur relative à la manipulation des pièces d'armement dites sensibles et des armes au sein de son atelier ; - organiser des séances d'instruction théoriques et pratiques du personnel relative à la sécurité propre aux armes ; - tenir les registres d'entrée et de sortie des armes afin de répondre à l'impératif de sécurité ; - s'assurer que le système de surveillance de l'atelier soit en état de fonctionnement permanent. Le contrôle s'effectue par une société privée. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat doit citer les documents de référence sur la réglementation en matière de sécurité des armes et des installations sensibles. Le candidat est mis en situation sur des cas concrets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - tous les points impactés par la sécurité propre aux armes ont fait l'objet d'une application stricte de la réglementation en vigueur ; - parfaitement formé son personnel de l'atelier à la sécurité propre aux armes permettant une vigilance conforme ; - parfaitement tenu à jour le registre d'entrée et de sortie des matériels armement en réparation au sein de son atelier.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 1) : PILOTER UN ATELIER DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
<p>A4.2 Règles d'hygiène, de sécurité, des conditions de travail et de la protection de l'environnement.</p>	<p>- s'assurer de l'application et du respect de la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail (SST) et de la protection de l'environnement.</p>	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat est mis en situation sur des cas concrets (emploi de produits dangereux, nuisances en atelier, équipements spécifiques...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - identifié et stocké les produits dangereux conformément à la réglementation en vigueur ; - parfaitement recensé les nuisances de son atelier pouvant affecter son personnel ; - judicieusement mis en place les règles et les moyens conforme à la réglementation SST.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>défini les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 2 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 2) : RÉALISER DES ACTES COMPLEXES DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
A1 : Visite de contrôle, de tri, de diagnostic et d'expertise.	Pour réduire la probabilité d'accidents, de défaillance de fonctionnement ou la dégradation du fonctionnement du matériel armement (petits calibres), le chef d'atelier doit programmer et réaliser des visites techniques périodiques et expertiser en cas d'accident ledit matériel.		Le candidat à la certification à :
A1.1 Réalisation des expertises sur des matériels nécessitant un avis technique suite à un incident ou accident dans le cadre de son emploi.	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser l'expertise technique d'une arme accidentée (démontage, remontage) conformément à l'instruction relative aux procédures à appliquer en cas d'accidents dus aux armes à feu ; - analyser les éléments pour identifier la cause de l'incident/accident ; - renseigner la fiche spécifique d'accident et émettre un avis technique sur les causes possibles de l'accident. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat est mis en situation sur un cas concret d'accident de tir. Il doit renseigner une fiche spécifique et donner son avis technique sur les causes possibles de l'accident.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - parfaitement analysé et traité le cas concret d'accident en tenant compte de la réglementation en vigueur ; - le compte rendu fait état des éléments majeurs et est exploitable ; - les conclusions sont justes.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 2 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 2) : RÉALISER DES ACTES COMPLEXES DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
A1.2 Établissement de diagnostics sur des matériels d'armement défectueux.	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostiquer une panne ou un dysfonctionnement sur un matériel, à l'aide des types de tests, contrôles adaptés et de la documentation technique, en vue de redonner au matériel son aptitude à l'usage qui lui est dévolu ; - rédiger une fiche de diagnostic et prescrire les réparations nécessaires à la remise en état dudit matériel. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> Livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Une arme défectueuse est remise au candidat. Il doit réaliser un diagnostic et détecter la panne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le démontage de l'arme et le contrôle de son fonctionnement sont corrects ; - le diagnostic est pertinent ; - la rédaction de la fiche de diagnostic révèle ce qu'il faut ; - l'opération de maintenance corrective proposée est adaptée aux moyens de l'atelier ou nécessite une maintenance externalisée justifiée.
A1.3 Réalisation de visites techniques de contrôle d'aptitude des matériels d'armement.	<ul style="list-style-type: none"> - planifier, organiser et réaliser les visites techniques périodiques des matériels d'armement selon la périodicité imposée par la réglementation et en fonction des règles de sécurité et à l'aide des outils de contrôle et vérification conformément à la documentation technique de maintenance ; - rédiger les comptes rendu de fin de visites pour garantir une traçabilité optimale et un système de veille performant, en langage de technicien armement. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Des armes sont mises à disposition du candidat Il doit visiter ces armes et rédiger un compte rendu de visite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mis en place une planification conforme à la réglementation et cohérente ; - correctement visité et contrôlé les armes sélectionnées pour la visite technique ; - a utilisé efficacement les outils de contrôle ; - rédigé un compte rendu lisible et exploitable pour assurer les réparations des armes en atelier.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 2 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 2) : RÉALISER DES ACTES COMPLEXES DE MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
A2 : Réalisation d'actes complexes de maintenance corrective de niveau supérieur sur le matériel armement petits calibres.	<p>Pour garantir la sécurité d'emploi et le bon fonctionnement de l'armement (petits calibres), le chef d'atelier doit être capable d'intervenir sur une opération complexe de maintenance, les compétences du chef d'atelier de maintenance armement (petits calibres) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sélectionner et préparer les rechanges adaptés pour la réparation, à partir des conclusions du diagnostic et de l'état du matériel disponible ; - réaliser des actes de maintenance corrective de niveau supérieur sur les matériels défectueux ou inaptes au service en prenant en compte la documentation technique et les règles de sécurité. 	<p>Pour les candidatures par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p>Par la voie de la formation : Des armes défectueuses sont mises à disposition du candidat. En s'appuyant sur la documentation technique correspondante, il doit remettre en état de fonctionnement les dites armes.</p>	<p>Le candidat à la certification à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établi un diagnostic juste. - exploité de façon pertinente le manuel de maintenance ; - effectué correctement la préparation des moyens nécessaires à la réparation ; - effectué la réparation selon les règles de sécurité ; - la réparation est correctement effectuée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>défini les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 3 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 3) : INFORMER, FORMER ET CONSEILLER EN MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
A1 : Informations et conseils auprès de ses subordonnés et sa hiérarchie en tant que spécialiste et chef d'atelier de maintenance armement petits calibres.	Le chef d'atelier armement est le référent et le conseiller technique de son organisme. Il renseigne, conseille et donne des directives pour l'entretien du matériel armement (petits calibres). Au sein de son atelier de réparation, le chef d'atelier est garant de la remise en état des matériels défectueux conformément à la documentation de maintenance. À ce titre, il conseille, informe et facilite le travail de son personnel.		Le candidat à la certification a :
A1.1 Conseil technique auprès des responsables de son unité en matière d'entretien du matériel armement.	- transmettre des conseils techniques aux responsables de son organisme en matière d'entretien et de gestion du matériel pour une aide à la décision, notamment dans les mesures de sécurité (éviter les incidents de tirs,...).	Pour les candidatures par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.	- correctement transmis les informations et conseils techniques.
A1.2 Renseignement, assistance technique, conseil à ses personnels spécialisés dans la maintenance des matériels armements.	- transmettre ses connaissances aux techniciens et mécaniciens armements de sa structure de réparation, notamment en vue d'éviter tout incident de tir.	Par la voie de la formation : Le candidat prend connaissance d'une problématique sur un matériel armement, après analyse il doit informer et conseiller sa hiérarchie et transmettre les informations nécessaires à son personnel.	- correctement transmis ses connaissances et conseils techniques ; - vérifié à bon escient la compréhension des informations.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 3 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 3) : INFORMER, FORMER ET CONSEILLER EN MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
A2 : Gestion des compétences du personnel de l'atelier.	Garant et responsable d'une maintenance de qualité, le chef d'atelier doit veiller aux compétences techniques et savoir-faire du personnel de son atelier. A ce titre, le chef d'atelier met en place un suivi et les formations nécessaires et indispensables à la maintenance des matériels armements de petit calibre.		Le candidat à la certification a :
A2. Formation de ses personnels aux postes de travail.	- former à leur poste de travail les nouveaux arrivants, notamment en les informant et les sensibilisant aux risques liés à l'emploi d'outils, d'outillages et de produits (huiles, graisses, colles, produits spéciaux toxiques,...) ainsi qu'à la manipulation de l'armement (petits calibres).	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat reçoit un dossier dans lequel un poste de travail est identifié avec ses contraintes. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les formations nécessaires liées à ce poste ; - établir un contenu de formation synthétique adapté au niveau de maintenance nécessaire ; <p>en prenant en compte les domaines de la sécurité des armes, de la sécurité incendie, et de l'HSCT d'un atelier armement petits calibres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - identifié parfaitement les contraintes liées au poste de travail ; - correctement croisé les compétences du personnel et les compétences requises ; - proposé un contenu de formation cohérent ; - expliqué clairement les sujets de sécurité et vérifié leur compréhension ; - adopté une pédagogie permettant de répondre aux attendus (les apprenants ont acquis les points incontournables).
A2.2 Formation technique liée à la mise en place de nouveaux matériels et/ou de nouvelles technologies.	<ul style="list-style-type: none"> - exploiter et comprendre la documentation technique afin d'être en mesure de former son personnel sur les nouveaux matériels ; - écrire un mode opératoire ; - orienter le cas échéant ses personnels vers les organismes de formation extérieurs. 		<ul style="list-style-type: none"> - identifié la documentation technique adaptée, l'a exploitée efficacement et l'a réinvestie de façon pertinente dans la formation ; - établi un mode opératoire juste et parfaitement conçu ; - correctement argumenté la nécessité de l'externalisation de la formation.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS 3 (OU BLOC DE COMPÉTENCES 3) : INFORMER, FORMER ET CONSEILLERY EN MAINTENANCE ARMEMENT (PETITS CALIBRES)			
<p>A2.3 Formation liée à la sécurité incendie et à l'HSCT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - vérifier les aptitudes de ses personnels, recenser, catégoriser et classifier les besoins en formation ; - passer la commande auprès des organismes de formation pour que le personnel exerce dans des conditions optimales de sécurité et soit à jour des qualifications obligatoires. 	<p><u>Pour les candidatures par VAE :</u> livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée voire réelle.</p> <p><u>Par la voie de la formation :</u> Le candidat reçoit un dossier dans lequel un poste de travail est identifié avec ses contraintes. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les formations nécessaires liées à ce poste. - établir un contenu de formation synthétique adapté au niveau de maintenance nécessaire ; <p>en prenant en compte les domaines de la sécurité des armes, de la sécurité incendie, et de l'HSCT d'un atelier armement petits calibres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi des qualifications et besoins en formation est efficace ; - identifié les besoins en formation (pont de levage, transpalettes,...) est exacte ; - anticipé la programmation dans les délais appropriés.

